

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOTECTOR

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

BOTECTOR

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique – Fongicide.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Non classé

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Non classé

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

Phrases de sécurité :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S22 : Ne pas respirer les poussières.

S24 : Éviter le contact avec la peau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres éléments d'étiquetage :

Contient du *Aureobasidium pullulans*. Peut provoquer une réaction allergique.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, les plantes non cibles, les arthropodes non cibles, les insectes, respecter une zone non traitée (voir zone tampon) par rapport à la zone non cultivée adjacente ou aux points d'eau.

2.3 – Autres dangers

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :

- 50% de *Aureobasidium pullulans* DSM 14940 (N° CAS : 67891-88-7)
- 50% de *Aureobasidium pullulans* DSM 14941 (N° CAS : 67891-88-7)

➤ Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

Nom chimique	Symbole (s)	Phrases de risque (*)
<i>Aureobasidium pullulans</i> DSM 14940	Xi	R43
<i>Aureobasidium pullulans</i> DSM 14941	Xi	R43

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Informations générales :

Eloigner la victime de la source d'exposition. Aucun traitement spécifique n'est requis en cas d'exposition car aucun symptôme n'est connu pour se produire. Toute personne désirant un avis médical après une exposition accidentelle doit communiquer au médecin l'identité du champignon et montrer l'étiquette/l'emballage. Dans le cas de personnes sévèrement immunodéprimé, un traitement antifongique peut être administré malgré leur manque d'efficacité sur ce type de souche.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux immédiatement avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Si des symptômes persistent, consulter un spécialiste.

INHALATION : Eloigner la victime de la source d'exposition. Donner de l'air frais et consulter un médecin en cas de gêne

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau (si la personne est consciente). Ne rien administrer à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent consulter un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En fonction des résultats des tests de concentration minimum inhibitrice un traitement à base d'Itraconazole peut être suffisant.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre sèche, mousse, jet d'eau.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Aucune donnée disponible.

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Se référer aux sections 7 et 8 pour les équipements de protection individuelle et les précautions concernant la manipulation et le stockage.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est requise.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter le produit déversé avec une pelle et le placer dans un récipient propre et fermé. Eviter la formation de poussières. Sceller et étiqueter l'emballage et procéder à l'élimination du produit conformément à la section 13 de la présente fiche de données de sécurité.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les instructions d'utilisation mentionnées sur l'étiquette. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages à la santé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne ventilation du local de stockage et du lieu de travail.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants.

Stockage à température ambiante ($\leq 20^{\circ}\text{C}$) : 9 mois après la date de fabrication

Stockage à basse température ($\leq 8^{\circ}\text{C}$) : 24 mois après la date de fabrication

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique – Fongicide.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

-

8.2- Contrôles de l'exposition

PROTECTION RESPIRATOIRE :

En cas de formation de poussières, il est recommandé de porter un masque anti poussières.

PROTECTION DES MAINS :

Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc

PROTECTION DES YEUX :

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité

PROTECTION DE LA PEAU :

Il est recommandé de porter un vêtement de protection (bottes, vêtements à manches longues).

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Solide Granulés

COULEUR : Blanchâtre à rosé

ODEUR : Semblable à l'odeur du pain

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012

POINT DE FUSION : Non applicable
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Non applicable
INFLAMMABILITÉ : Produit non inflammable
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : Non applicable
PROPRIÉTÉS OXYDANTES : Pas de données disponible
EXPLOSIVITÉ : Pas de données disponibles
PRESSION DE VAPEUR : Pas de données disponibles
DENSITE : Pas de données disponibles
CONSTANTE DE HENRY : Pas de données disponibles
pH : 6.6 à 20°C
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Dispersible
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Pas de données disponibles
VISCOSITE : Pas de données disponibles

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable 10 mois à température ambiante (20°C), et 24 mois à basse température (8°C).

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse attendue si les conditions de stockage et/ou d'utilisation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Ne pas exposer le produit à des températures supérieures à 40°C. Ne pas stocker le produit en dessus de 20°C pendant une longue période. Conserver au sec. Respecter la date d'expiration mentionnée sur l'étiquette.

10.5- Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans les conditions de stockage recommandé.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue

Par voie orale :	DL ₅₀	>2000 mg/kg (rat)
Par voie cutanée :	DL ₅₀	>2000 mg/kg (rat)
Par inhalation :	CL ₅₀ /4h	>5.18 mg/l (rat)

Premiers effets irritants

Peau : non irritant (lapin, OECD 404)
Yeux : non irritant (lapin, OECD 405)

Effet corrosif

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané (cochon d'Inde, OECD 406)

Toxicité par application fréquente

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012

Mutagénicité

Non mutagène

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Toxicité aquatique :

CE ₅₀ /48h :	>200 mg/l (Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>))
CE/CL ₅₀ /21 jours :	>200 mg/l (Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>))
CE ₅₀ /7 jours :	>100 mg/l (Lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>))
CE ₅₀ /7 jours :	>250 mg/l (Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>))
CE ₅₀ /72h :	>100 mg/l (Algue (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>))
CE ₅₀ /96h :	>100 mg/l (Truite arc en ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>))

Toxicité sur les vers de terre

CL ₅₀ /14 jours	>1000 mg/kg sol (ver de terre (<i>Dendrobena hortensis</i>))
----------------------------	--

Toxicité sur les oiseaux

DL ₅₀ /30 jours	>2000 mg/kg-bw*
----------------------------	-----------------

* Données pour un produit contenant la souche *Aureobasidium pullulans* DSM 14941.

Toxicité pour les abeilles

DL ₅₀ /22 jours	>200 mg/abeille
NOEC/22 jours	200µg/abeille

12.2- Persistance et dégradabilité

Dégradation dans le sol : le produit est facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères, le porter dans une déchetterie pour élimination. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Se référer à la réglementation locale et environnementale.

Interdiction de réutiliser l'emballage.

Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Ce produit est dangereux pour les chiens et les chats. Il est par conséquent nécessaire que les mesures adéquates soient prises pour ne pas exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
La substance active contenue dans ce mélange est toxique pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé complet des phrases R contenues dans la section 3 :

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50

CL₅₀: Concentration létale 50

LLNA: Local Lymph Node Assay

NOEL: No observable level effect

NOEC: No observed effect concentration

CE₅₀: Concentration efficace

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 16/11/2012



DE SANGOSSE

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.